UPMC PARIS

COLLÈGE DE FRANCE 1530

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 110 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE,

L'ADMINISTRATEUR DU COLLEGE DE FRANCE,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°7
dans sa séance du 9 au 11 juin 2008 ;

vu la décision n°2005-041
créant l'unité de recherche U 691 et nommant Madame Catherine Llorens-Cortes directrice ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 691 intitulée « Neuropeptides centraux et régulations hydrique et cardiovasculaire » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2009.

Article 2 : Madame Catherine LLORENS-CORTES est reconduite dans ses fonctions de directrice de l'unité de recherche U 691 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Fait à Paris, le 5 janvier 2009

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)

Jean-Charles POMEROL

L'Administrateur du Collège de France

COLLÈGE DE FRANCE

Le Directeur général de l'Inserm